



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAMBLES**

Séance du 23 février 2026

Attribution de subventions aux associations

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : Jeudi 19 février 2026

Date de l'affichage : Jeudi 19 février 2026

L'an **deux mil vingt-six** et le **vingt-trois janvier**, le Conseil Municipal de la commune de Chambles dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Pierre GIRAUD, Maire**.

Présents : Mesdames et Messieurs Sébastien BERTRAND, Valérie CHAZELLE, Josiane DREVET, Lydie FAISANDIER, Marie-Laure FUCHER, Emilien JOUSSERAND, André PEYRET, Michel PICHON, Estelle REDON, Valérie ROLLAND-TOUGOUCI, Gauthier THEVENON et Patrick VASSAL.

Pouvoir : Henri PRAMALION a donné pouvoir à Valérie ROLLAND-TOUGOUCI

Absente : Fadila KAHOU

Michel PICHON a été désigné comme **secrétaire de séance**.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande des différentes associations,

Considérant l'intérêt de soutenir financièrement les associations,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'ANNULER ET DE REMPLACER** la délibération du Conseil Municipal du 07 juillet 2025 (montant attribué de 85.00 €) par une délibération attribuant un montant définitif de 106.21 € (répartition entre les trois communes – Chambles/St Bonnet le Château/St Marcellin en Forez- et Loire Forez Agglomération) pour l'appel à projet intercommunal « Action culturelle en réseau » sollicité par l'association « Chambl'envi » ;
- **D'ATTRIBUER** à l'AFR de Chambles une subvention de 180.00 € (frais de ménage) pour la prise en charge d'une partie du goûter-spectacle offert, comme tous les ans, aux enfants de l'école de Chambles.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié conforme au registre à Chambles, le 23 février 2026.

Le Maire
Pierre GIRAUD



Le secrétaire de séance
Michel PICHON

Le Maire de Chambles certifie le caractère
exécutoire du présent acte compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture le 26/02/2026
et de la publication le 26/02/2026